



PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION ET DE L'USURE PROFESSIONNELLES

Dr Cyril COMTE

Médecin du travail, Coordinateur de la cellule PDP – PREVY – Nîmes

Dr Nelly SELLIER

Médecin du travail, Coordinatrice de la cellule PDP – PREVY – Nîmes

Introduction / Objectifs :

La désinsertion professionnelle est un problème qui concerne de nombreux travailleurs du BTP (Bâtiment et Travaux Publics). À l'échelle de notre SPSTI, le secteur du BTP fait partie des secteurs d'activité les plus touchés par le risque d'inaptitude. En 2022, nous avons mené une expérimentation dont l'objectif était de promouvoir la visite de préreprise à la demande du médecin du travail pour évaluer l'impact de celle-ci.

Méthodologie :

Les actions menées :

1. Diffuser une lettre d'information + questionnaire sur les dispositifs de prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelles (PDUP).
2. Déployer un groupe de travail pluridisciplinaire (fiche d'entreprise (FE), aide au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et infographie PDUP).
3. Proposer aux chefs d'entreprise du BTP de signaler les salariés en situation d'arrêt de travail de plus de 30 jours au médecin.
4. Adresser à ces salariés un « *courrier d'invitation* » à l'initiative du médecin.
5. Réaliser des visites de préreprise à la demande du médecin.

Résultats obtenus :

Entreprises : 25 entreprises visitées, 20 % des entreprises visitées ont signalé des situations d'arrêt de travail de plus de 30 jours, 91 % des signalements en provenance d'entreprises de taille moyenne

Salariés : 12 situations individuelles ont donné lieu à des visites de préreprise à la demande du médecin du travail. Les salariés étaient des hommes en CDI à temps plein, un âge médian de 41 ans et une ancienneté de plus de 11 ans (41 %). Les arrêts de travail d'une durée intermédiaire de 9 mois étaient dus à des maladies ordinaires (66,67 %) et des accidents du travail (33,3 %), avec un risque d'inaptitude dans 50 % des cas. Les causes de ces arrêts sont les TMS (58,33 %) et les syndromes dépressifs (16,67 %)

Mesures de PDUP : 50 % des salariés vus en visite de préreprise à la demande du médecin du travail ont bénéficié de mesures de PDUP : prise en charge par la Cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) en lien avec nos partenaires externes (CARSAT, CAP Emploi). Des aménagements de poste ont été réalisés (25 %). Dans 33 % des cas, une inaptitude médicale sans solution de maintien dans l'emploi dans l'entreprise a été prononcée, avec un accompagnement vers une reconversion professionnelle ou une solution sociale satisfaisante (retraite ou invalidité).

Discussion des résultats / Conclusion :

D'après ces résultats, la visite de mi-carrière prévue entre 43 et 45 ans est tardive pour ce secteur (moyenne d'âge 41 ans). Par ailleurs, la durée moyenne des arrêts est de 9 mois ce qui est un facteur limitant au maintien en emploi. Si le délai donné à 30 jours par la loi semble difficilement atteignable pour les très petites entreprises (TPE), la promotion du rendez-vous de liaison et de la visite de préreprise devrait nous permettre la prise en charge des salariés avant 3 mois d'arrêt.

Les dispositifs de PDUP sont méconnus des entreprises du BTP, il est nécessaire d'instaurer des mesures de prévention primaire. Les salariés en arrêt doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement par le médecin du travail et l'employeur. Les cellules PDP des SPSTI devraient permettre la promotion de ces rencontres et apporter leur appui auprès des TPE-PME (très petites entreprises – petites et moyennes entreprises).



Pour contacter l'auteur de cette communication : comte@prevy.fr